

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe à Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 septembre 2010.

Nombre de Conseillers :	<i>en exercice</i>	:	18
	<i>présents</i>	:	18
	<i>votants</i>	:	18

PRESENTS : MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, Mme BAYLE, M. BORDE, Mmes BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, M. REGNER, REBEYROLLE,

EXCUSÉS : néant

ABSENTS : néant

Madame BUSO a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

06-10-2010-01 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ONESIME RECLUS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 mai 2010 par laquelle il avait proposé la programmation de travaux d'aménagement dans la rue Onésime Reclus en deux phases.

Il présente le devis estimatif définitif :

- | | |
|---|-----------------------|
| • PHASE 1 : <u>restructuration de la rue Onésime Reclus</u> , du pont Montaigne jusqu'à l'avenue d'Angoulême (embranchement RD20) : | 188 888,00 € HT |
| • PHASE 2 : <u>réhabilitation des trottoirs de la rue Onésime Reclus</u> , depuis l'avenue d'Angoulême jusqu'à l'avenue de Bordeaux (RD708) : | 28 352,50 € HT |
| • Maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'opération : | <u>10 862,03 € HT</u> |
| TOTAL HT | 228 102,53 € |

En coordination avec les services du Conseil Général qui prend à sa charge les revêtements de la chaussée, ce dossier est maintenant prêt à être finalisé.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de l'autoriser à lancer l'appel d'offre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

06-10-2010-02 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ONESIME RECLUS : MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposée par le Cabinet GEOLIE SARL pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue Onésime Reclus, pour un total HT de **10 862,00 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte les termes de la convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

06-10-2010-03 : REACTUALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA ZA DU GRAND PONT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que lors de la réalisation de la Zone Artisanale du Grand-Pont en 1982, l'aménagement du carrefour avec la RD 936 par un « tourne à gauche » devait être assuré par le Département de la Dordogne.

Ce projet a été réactualisé, pour des raisons de sécurité, lors d'une réunion tenue par la Direction des Routes Départementale le 20 octobre 1998 en présence des chefs d'entreprises installés dans ce secteur de part et d'autre de la route départementale.

Une deuxième réunion de concertation s'est tenue avec le comité des riverains le 23 septembre 2002 au cours de laquelle les services du Conseil Général ont présenté au public le plan d'aménagement d'un carrefour giratoire. Cette infrastructure routière devait être réalisée sitôt les travaux du carrefour des Réaux à Vélines terminés, la prévision budgétaire étant assurée.

Depuis cette date, des acquisitions foncières ont bien été finalisées par le Département mais les travaux n'ont jamais commencé.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des courriers qu'il a adressés les 1^{er} août 2008, 13 janvier 2009 et 11 décembre 2009 à Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Conseiller Général du Canton de Vélines pour solliciter la réouverture de ce dossier.

Il précise par ailleurs qu'il a exposé oralement cette problématique à Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne lors des réunions des maires du canton de Vélines tenues le 18 juillet 2008 à Fougueyrolles et le 9 septembre 2010 à Lamothe-Montravel.

Le Conseil municipal,

- Après l'exposé détaillé de Monsieur le Maire,
- Considérant que ce carrefour non aménagé représente un danger permanent pour les usagers de la route et la clientèle fréquentant cette zone économique locale dont deux lots ne peuvent actuellement être construits, faute de sortie cohérente sur la RD 936,
 - Considérant que l'aménagement d'un simple « tourne à gauche » comme cela avait été prévu à l'origine, serait moins onéreux qu'un giratoire,
 - Après en avoir délibéré,
 - Sollicite Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne pour faire réactualiser cette étude ancienne et réaliser les travaux le plus rapidement possible.

06-10-2010-04 : ACQUISITION FONCIERE CHEMIN DES BOUVIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 12 mai 2010 relative à l'effondrement de la berge de la Dordogne près du chemin des Bouviers. Il confirme que ce problème nécessite un aménagement le long de la voie.

Cette parcelle ayant fait l'objet d'un bornage et d'une estimation par le service des Domaines, il a rencontré le propriétaire riverain concerné qui est d'accord pour la céder à

raison de 4 € le m².

En conséquence, il propose au Conseil municipal de faire l'acquisition de cette parcelle, AW 815, d'une contenance de 310 m², appartenant à Madame Donatienne CORRIGER, pour 4 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes démarches nécessaires et signer l'acte notarié.

06-10-2010-05 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2009 DU S.I.A.E.P. DE VELINES

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur REGNER présente, pour l'exercice 2009, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le Comité Syndical du S.I.A.E.P. de VELINES.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

06-10-2010-06 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le contrat d'affermage pour l'assainissement collectif de la Commune arrivera à échéance le 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire propose de s'assurer les services d'un bureau d'étude compétant pour l'assister dans la mise en place et la gestion du marché public lié au renouvellement de ce contrat.

Considérant la technicité requise pour élaborer un cahier des charges et étudier les offres,

Considérant les enjeux financiers et écologiques,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Mandate Monsieur le Maire pour rechercher un bureau d'étude et signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

06-10-2010-07 : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au décret du 26 décembre 2007 et à l'arrêté du 21 octobre 2008 les départements ne peuvent plus fournir une assistance technique gratuite aux collectivités en matière d'assainissement collectif telle que l'accomplissait le SATESE jusqu'à maintenant. Ce service a cessé son activité le 31 décembre 2009. Néanmoins, sa prestation d'assistance technique peut continuer d'être assurée par le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche qui se substitue à ce service.

Cet établissement propose deux prestations : un contrôle de l'autosurveillance avec analyses pour 500 € HT/an et une assistance technique pour 800 € HT/an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le contrôle de l'autosurveillance est obligatoire,

Accepte la proposition du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche sur ce point et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

06-10-2010-08 : VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Documentation général et technique Livres, disques, cassettes,... (biblioth.)	6182	300,00 €	6065	300,00 €

06-10-2010-09 : MODIFICATION BUDGET PRINCIPAL

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions 040 Virement de la section de Fonctionn.			2313 021	6 000,00 € 6 000,00 €
Immobilisations corporelles 042 Virement à la section d'Investissement			722 023	6 000,00 € 6 000,00 €

06-10-2010-10 : MODIFICATION DE LA PROCEDURE DE NOTATION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 et notamment son article 42, relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010, portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Monsieur le Maire indique aux membres l'Assemblée que la réalisation d'un entretien individuel est autorisée, à titre expérimental, pour les années 2010, 2011 et 2012.

Il souligne que l'entretien professionnel déroge au principe de la notation et de l'appréciation générale exprimant la valeur professionnelle des fonctionnaires, posé par l'article 17 du titre I du statut général et l'article 76 de la loi de 1984 précitée.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal la mise en œuvre dudit entretien professionnel dès cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la mise en place de l'entretien individuel,

Mandate Monsieur le Maire pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositions,

Notifie la présente délibération au Centre de Gestion de la Dordogne.

06-10-2010-11 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAINTE-FOY GYM

Monsieur BOILEAU rappelle à l'Assemblée la délibération du 22 décembre 2009 par laquelle le Conseil avait fixé les tarifs de location de salles communales aux associations pour 2010.

Il informe les membres du Conseil municipal que l'association Sainte-Foy Gym a

Conseil municipal du 06 octobre 2010

émis le vœu d'augmenter le nombre d'heures d'utilisation de la salle Jacques Prévert.

Il convient donc de modifier la convention passée avec cette association et Monsieur BOILEAU propose que les heures supplémentaires soient tarifées dans les mêmes conditions financières que les précédentes, au prorata, jusqu'à la révision annuelle des tarifs de location de salles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la dite convention.

06-10-2010-12 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE

Monsieur BOILEAU informe les membres du Conseil municipal qu'une personne privée a demandé à utiliser une salle municipale pour donner des cours d'anglais à des enfants scolarisés.

Monsieur BOILEAU lui a montré la salle de la Base de Loisirs qui lui convient et propose à l'Assemblée qu'une convention soit signée avec cette personne sur la base d'un tarif mensuel de 100 € pour 3 heures 30 d'utilisation par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la dite convention.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 06 OCTOBRE 2010 :

- 06-10-2010-01 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ONESIME RECLUS
- 06-10-2010-02 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ONESIME RECLUS : MAITRISE D'ŒUVRE
- 06-10-2010-03 : REACTUALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA ZA DU GRAND PONT
- 06-10-2010-04 : ACQUISITION FONCIERE CHEMIN DES BOUVIERS
- 06-10-2010-05 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2009 DU S.I.A.E.P. DE VELINES
- 06-10-2010-06 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 06-10-2010-07 : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE DE LA STATION D'EPURATION
- 06-10-2010-08 : VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL
- 06-10-2010-09 : MODIFICATION BUDGET PRINCIPAL
- 06-10-2010-10 : MODIFICATION DE LA PROCEDURE DE NOTATION
- 06-10-2010-11 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAINTE-FOY GYM

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2011-2012

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal divers projets de travaux d'investissement examinés en commissions et par l'Assemblée et propose d'établir un ordre de priorité pour 2011 et 2012. Le Conseil a retenu les projets suivants.

En matière d'aménagements de sécurité pour 2011 :

Projet A : aménagement de l'avenue d'Angoulême (RD 708) au lieudit Le Faurel Nord, création d'un cheminement piétonnier par busage d'un fossé sur 165 m. Coût estimé à **40 560 € HT** (maîtrise d'œuvre incluse)

Projet E : aménagement de l'avenue du Périgord (RD 20) au lieudit Les Bardoulets (Guyenne), création d'un trottoir avec maintien de la circulation automobile dans les deux sens. Coût estimé à **72 800 € HT** (idem)

Projet F : aménagement du carrefour entre l'avenue du Périgord (RD 20), la rue des Pêcheurs et le Chemin du Dieulame, création d'ilots directionnels et de chicanes. Coût estimé à **68 640 € HT** (idem)

En matière de foncier bâti pour 2011 :

Projet G : réhabilitation du logement de fonction de l'école en local à usage de bibliothèque, subventionnable par les Contrats d'Objectif. Coût estimé à **84 500 € HT** (idem)

Projet H : rénovation de la salle polyvalente de Ponchapt, subventionnable par la DETR. Coût estimé à **135 000 € HT** (idem)

En matière d'aménagements de sécurité pour 2012 :

Projet B : aménagement du carrefour entre l'avenue d'Angoulême (RD 708), la rue du Moulin et le Chemin du Luc, avec reprise des trottoirs sur la rue du Moulin. Coût estimé à **49 920 € HT** (idem)

Projet D : aménagement de l'avenue du Périgord (RD 20) au lieudit Larmane, création d'une chicane devant l'entrée de la maison de retraite. Coût estimé à **48 880 € HT** (idem)

Le projet d'aménagement du carrefour du Temple, avenue d'Angoulême (RD 708), création d'un mini giratoire franchissable. Coût estimé à **47 840 € HT** (idem) est abandonné et les crédits sont reportés sur l'aménagement de la place afférente en tenant compte de l'acquisition récemment décidée en Conseil municipal de la propriété des consorts RACHINEL. Il restera à déterminer si l'aménagement d'une aire de stationnement fleurie et arborée se fera uniquement sur la partie non bâtie (coût estimé à 34 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre) ou avec démolition du bâti (coût estimé à 47 000 € HT, idem).

Informations diverses :

- Monsieur REGNER rend compte de la dernière réunion du SIAEP. Il informe l'Assemblée que la 48° tranche de travaux est terminée, elle concernait le secteur des Gracies. Par ailleurs, le SIAEP va procéder au diagnostic décennal obligatoire des forages.
- Monsieur le Maire évoque le récent accident dramatique qui s'est produit sur le rond-point de Mézières et au cours duquel un administré a été violemment percuté par une voiture. Il rappelle qu'il y a déjà eu un mort un enfant blessé sur ce même passage piéton entre l'électricien automobile et le collègue. Il propose de demander au Département, responsable de cette voirie, de renforcer la signalisation par un cryptogramme lumineux clignotant.
- Monsieur BOILEAU informe l'Assemblée que la Raquette Ponchaptoise organisera désormais des initiations auprès des jeunes au Temple Louis Aragon.
- Madame PENISSON rend compte de la récente réunion avec les associations et précise que 28 d'entre elles se sont engagées pour le forum des associations qui se tiendra le 14 mai 2011. Cependant, cette date étant aussi celle retenue par la CdC pour l'opération Latitude Jeunes et par la Commune de Pineuilh pour le salon des Artisans, il convient de déplacer ce forum.
- Monsieur BOILEAU indique à l'Assemblée que plusieurs associations utilisatrices du foyer municipale ont assisté avec grand intérêt lundi 4 octobre à une démonstration du défibrillateur, réalisée par le Lieutenant Christophe BOUILLAC.
- Monsieur REGNER rend compte de la dernière réunion du SMICTOM.
- Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a rencontré le 29 septembre Monsieur Bernard POUGET, nouveau Sous-préfet de l'arrondissement de Bergerac, pour faire le point sur certains dossiers communaux. Ce dernier a accepté l'invitation de visiter la Commune, avec ses infrastructures, ainsi que l'imprimerie Barat, entreprise spécialisée dans l'impression des étiquettes de vin.

Monsieur le Maire déclare la séance close.

Questions du public :

- Madame RICHEBOURG souhaiterait l'implantation d'un wc extérieur pour les randonneurs et qu'il soit bien signalé. Elle signale aussi l'importance des nuisances pour le voisinage lorsque la salle est louée à des particuliers.
- Monsieur CHAVANT regrette que le projet de rénovation de la salle polyvalente de Ponchapt ne prévoit pas un agrandissement des zones de rangements. Monsieur BOILEAU prend note de cette demande et explique que plusieurs solutions peuvent être apportées à ce problème.
- Monsieur CORAUX confirme que l'abaissement de la nappe éocène est très préoccupant pour l'avenir. Il regrette une nouvelle fois le renouvellement du contrat entre le SIAEP et la Lyonnaise des Eaux et aurait préféré une gestion en régie.
- Monsieur CORAUX revient sur le changement d'assiette du Briat. Monsieur le Maire lui confirme que la signature de l'acte est imminente. Monsieur CORAUX regrette que le nouveau chemin ne soit pas aussi praticable que l'ancien.
- Monsieur CORAUX évoque la récente vente entre particuliers d'une bande de terrain entre le chemin de halage et l'avenue du Périgord au niveau de la route de la Rouquette. Ce petit lot de vigne permettait aux randonneurs de passer de l'un à l'autre.